



**Pôle Aménagement de la Ville**

Service Urbanisme

DOSSIER SUIVI PAR : Mme POUVREAU Catherine  
☎ : 02 40 11 55 77  
✉ : 02 40 11 55 53  
cpouvreau@mairie-pornichet.fr  
MEL :  
N/REF : URBA/KC/CP/  
V/REF :  
OBJET : Transfert d'office des voies  
Lotissement Mercier



Pornichet, le 26 janvier 2024

LR/AR

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'une procédure est lancée pour parvenir au transfert d'office sans indemnité dans le domaine public communal des voiries de votre lotissement « Mercier », et correspondant aux avenues suivantes :

- Avenue Caroline,
- Avenue Marguerite Mercier,
- Avenue Marie Amélie,
- Avenue Juliette,
- Avenue Adelaïde (entre les avenues Cavaro et Littoral).

Ces avenues sont cadastrées sous les numéros BR 176 de 6 696 m<sup>2</sup> et BR 158 de 28 m<sup>2</sup>. La parcelle BR 176 est portée au cadastre au nom de « copropriétaires riverains des avenues BR 176 » sans identification précise des propriétaires.

Une enquête publique doit être diligentée en application de l'article L318 -3 du code de l'urbanisme et des articles L141-3 et R141-4 et suivants du code de la voirie routière. Elle se déroulera en Mairie du lundi 12 février 2024 au lundi 26 février 2024 inclus.

Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Pornichet, service Urbanisme, 105 avenue du Général de Gaulle, 44380 PORNICHET, pendant 15 jours consécutifs, soit du lundi 12 février 2024 au lundi 26 février 2024 inclus et consultables les lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, et le mardi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <https://www.ville-pornichet.fr>.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre durant les horaires précités ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Pornichet, 120 avenue du Général de Gaulle, 44380 PORNICHET, à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur avec la mention « Ne pas ouvrir », ou par voie électronique à l'adresse [transfertdofficevoirieslotmercier@mairie-pornichet.fr](mailto:transfertdofficevoirieslotmercier@mairie-pornichet.fr).

Un poste informatique sera également mis à disposition du public.

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Pornichet au service Urbanisme les jours suivants :

- Lundi 12 février 2024 de 8h30 à 12h00,
- Mercredi 21 février 2024 de 8h30 à 12h00,
- Lundi 26 février 2024 de 13h30 à 17h30.

Cette procédure n'a aucune incidence sur votre parcelle : elle n'entraînera pas de travaux et ne modifiera pas l'emplacement de votre clôture ou mur de séparation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,  
Jean-Claude PELLETEUR

